

03/04/2022



Formation Personnel Encadrant Technique

SS3 - Formation initiale

A partir de 1670 € HT

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

(Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Personnel concerné par la formation

Toute personne physique possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Objectifs de la formation

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 3

Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 3 ;

Développer ses compétences en prévention

Durée de la formation

10 jours (70 heures) consécutifs ou pas.

Si non consécutifs, la formation se déroulera en deux fois 5 jours à des semaines différentes.

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 10 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.

Tarifs

A partir de 1 670,00€ HT

Méthode

Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

Partie pratique

Mise en situation de visite de chantier virtuelle et simulation de réunion de chantier

03/04/2022



Philippe FAUJEAU Expert de Justice près le cour d'Appel de VERSAILLES

Partie d'évaluation

Examen théorique QCM de 20 mn en continu

Evaluation pratique de 3 heures en continu élaborée à partir d'une étude de cas permettant d'évaluer le stagiaire sur ses compétences.

Contenu de la formation

La formation comprend les items suivants :

- Identification du risque amiante et ses effets
- Mobilisation de tous les acteurs internes et externes nécessaires à la mise ne place d'une démarche de prévention du risque amiante opérationnelle
- L'exploitation des documents exigibles lors de toutes opérations pour identifier le danger amiante
- L'évaluation des risques liés à l'opération de traitement de l'amiante
- Choisir des mesures de prévention sur la base des résultats de l'évaluation du risque amiante et en garantir la mise en œuvre
- L'amélioration de la démarche prévention du risque amiante au regard des retours d'informations
- L'organisation des conduites à tenir dans les situations de travail dégradées et/ou d'urgence
- La planification du maintien des compétences des salariés en prévention des risques liés aux opérations de traitement de l'amiante.

Modalité déévaluation

Examen final

- **Examen théorique** QCM de 20 mn en continu portant sur :
 - La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention des risques Amiante et les dispositions pénales de l'employeur en cas d'infraction aux règles
 - Les organes consultatifs obligatoires
 - L'organisation de la prévention sur chantier et son articulation autour du risque Amiante
 - La connaissance de l'amiante (MPCA) et des maladies liées à l'Amiante, les techniques d'opération les moins émissives de fibres
 - Les limites d'efficacité des EPI, MPC, APR, la VLEP, et ses modalités de contrôle, ainsi que les modalités de restitution du chantier
 - La nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.
- **Evaluation pratique** de 3 heures en continu élaborée à partir d'une étude de cas permettant d'évaluer le stagiaire sur les compétences suivantes :
 - Analyse critique d'un rapport de repérage et évaluation des risques liés à l'opération
 - Rédaction d consignes de sécurité pour l'installation d'un confinement, mise en dépression d'un chantier ou d'une partie de structure à désamianter
 - Etablissement d'un bilan aéraulique
 - Rédaction des consignes de sécurité en cas d'incident / accident
 - Elaboration d'un plan de retrait

Enjeux des formations de recyclage

A 6 mois (2 jours)

Cette formation de recyclage à 6 mois repose sur l'exploitation des retours d'expériences des participants.

Un bilan des activités et des besoins des stagiaires permet de répondre aux ajustements nécessaires au maintien des compétences.

03/04/2022



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près le cour d'Appel de
VERSAILLES

A 3 ans (2 jours)

La formation de recyclage à 3 ans doit valider à nouveau les capacités et vérifier le maintien des compétences. Ce temps de formation est l'occasion de questionner la pratique professionnelle et faire les apports nécessaires à l'exercice des missions de l'encadrement technique.

Taux de réussite

90 %

Taux de satisfaction

90 %

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleures conditions possibles.